



République Française  
**Commune d'Airon Notre Dame**

62180

Tel. : 03.21.84.39.94

Site internet : [www.aironnotredame.com](http://www.aironnotredame.com)

Adresse mail : [mairieaironnotredame@gmail.com](mailto:mairieaironnotredame@gmail.com)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le seize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Airon Notre Dame, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc DELABY, Maire, en suite de la convocation en date du 09 avril 2018, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Marc DELABY, David BROGNARD, Pascale PELLETIER, Guillaume BEAURAIN, Guy LEBLOND, Valérie LACHERE, Emilie DACHICOURT.

Absents excusés : Hervé DELATTRE, Christine BARISEAU, Vincent BAILLET et Jean-Paul BEAUMONT qui donne procuration à Monsieur David BROGNARD

Madame Pascale PELLETIER est élue secrétaire de séance.

**Approbation du Compte Administratif 2017**

-----

La séance ouverte, Monsieur Marc DELABY, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'année 2017.

Après avoir présenté le compte administratif, Monsieur le Maire sort de la salle de réunion et Monsieur David BROGNARD prend la présidence.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur David BROGNARD, délibère et approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

**Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017**

-----

|        | RESULTAT<br>CA 2016 | AFFECTATION  | RESULTAT DE<br>L'EXERCICE 2017 | CHIFFRES A PRENDRE EN<br>COMPTE POUR<br>L'AFFECTATION DU<br>RESULTAT |
|--------|---------------------|--------------|--------------------------------|--|
| INVEST | -50 212,58 €        |              | -94 024,22 €                   | 43 811,64 €  |
| FONCT  | 97 255,38 €         | -56 330,67 € | 3 713,90 €                     | 44 638,61 €  |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| <b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>   | <b>44 638,61 €</b> |
|---|--------------------|
| Affectation obligatoire :<br>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP<br>(c/1068) |                    |
| Solde disponible affecté comme suit :   |                    |

|  |             |
|--|-------------|
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068)                | 44 638,61 € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) |             |
| Total affecté au c/106 :                                       |             |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017                            |             |
| Déficit à reporté (ligne 002) en dépense de fonctionnement     |             |

### **Approbation du Compte de Gestion 2017**

---

La séance ouverte Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le compte de gestion 2017, certifié par le comptable du trésor.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée de bien vouloir donner son avis.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve le compte de gestion 2017 à l'unanimité.

### **Vote des taxes directes locales pour l'année 2018**

---

L'assemblée après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales.

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2018 :

|   |         |
|---|---------|
| Taux de la TAXE D'HABITATION            | 4,60 %  |
| Taux de la TAXE SUR LE FONCIER BATI     | 6,78 %  |
| Taux de la TAXE SUR LE FONCIER NON BATI | 24,73 % |

Approuvé à l'unanimité.